

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 25 - 2025

Nombre de conseillers
 En exercice : 18
 Présents : 10
 Procuration : 03
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
 Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER – BRIANDET - Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
 Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET ASSAINISSEMENT
Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
 - après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
 - considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	17 222,08
- résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 18 829,20
Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2024	
- résultat de l'exercice	97 906,24
- résultat antérieur	- 18 829,20
- solde d'exécution cumulé	79 077,04
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
- dépenses	54 289,77
- recettes	167 451,05
- solde des restes à réaliser	113 161,28
Résultat de fonctionnement	
- résultat de l'exercice	- 37 828,18
- résultat antérieur	17 222,08
- résultat cumulé	- 20 606,10
- décide de ne pas affecter le résultat suite au transfert du budget au SIAEPA.	
Les restes à réaliser seront transférés au SIAEPA, le résultat brut de clôture sera repris au budget commune - année 2025. Ils seront reversés au SIAEPA selon les modalités définies, soit :	
1° - dépenses de fonctionnement (ligne 002)	- 20 606,10
2° - recettes d'investissement (ligne 001)	79 077,04

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 24 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 09
Procuration : 03
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024

Madame Katia SAINSON, Adjointe en charge des finances, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur Alain POMA, Maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du budget assainissement,

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2024 dont :

- le déficit de fonctionnement s'élève à : - 20 606,10 €
- l'excédent d'investissement s'élève à : 79 077,04 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 27 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18
 Présents : 10
 Procuration : 03
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
 Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER – BRIANDET - Mmes OUV RAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
 Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX
Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
 - après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
 - considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00
- résultat d'investissement antérieur reporté	- 35 962,24
Solde d'exécution de la section investissement - exercice 2024	
- résultat de l'exercice	- 11 458,46
- résultat antérieur	- 35 962,24
- solde d'exécution cumulé (excédent)	- 47 420,70
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	- 47 420,70
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00
- besoin financement de l'investissement	- 47 420,70
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	8 391,34
- résultat antérieur	0,00
- résultat cumulé	8 391,34
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	8 391,34
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP (ligne 002))	0,00
4° - restes sur excédent d'investissement (à reporter au BP (ligne 001))	- 35 962,24

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 33 - 2025**

Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Procuration : 03
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**LOCAUX COMMERCIAUX
VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget - année 2025 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20 765,00 €	20 765,00 €	52 292,00 €	52 292,00 €

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 09
Procuration : 03
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX
Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024**

Madame Katia SAINSON, Adjointe en charge des finances, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur Alain POMA, Maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du budget locaux commerciaux,

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2024 dont :

- l'excédent de fonctionnement s'élève à : 8391,34 €
- le déficit d'investissement s'élève à : - 47 420,70 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SAINSON', is written over a faint, illegible stamp.

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 09
Procuration : 03
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE

BUDGET EAU

Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024

Madame Katia SAINSON, Adjointe en charge des finances, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur Alain POMA, Maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du budget eau,

- approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'année 2024 dont :
- l'excédent de fonctionnement s'élève à : 248 299,40 €
- l'excédent d'investissement s'élève à : 30 021,82 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18
 Présents : 10
 Procuration : 03
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
 Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS – CRIBELIER - BRIANDET - Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
 Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET EAU
Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Le conseil municipal,
 - après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
 - considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	239 765,79
- résultat d'investissement antérieur reporté	319 160,34
Solde d'exécution de la section investissement - exercice 2024	
- résultat de l'exercice	- 289 138,52
- résultat antérieur	319 160,34
- solde d'exécution cumulé (excédent)	30 021,82
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
- dépenses	25 454,87
- recettes	171 612,00
- solde des restes à réaliser	146 157,13
Résultat de fonctionnement	
- résultat de l'exercice	8 533,61
- résultat antérieur	239 765,79
- résultat cumulé	248 299,40

- décide de ne pas affecter le résultat suite au transfert du budget au SIAEPA.

Les restes à réaliser seront transférés au SIAEPA, le résultat brut de clôture sera repris au budget commune - année 2025. Ils seront reversés au SIAPA selon les modalités définies, soit :

- | | |
|---|------------|
| 1° - recettes de fonctionnement (ligne 002) | 248 299,40 |
| 2° - recettes d'investissement (ligne 001) | 30 021,82 |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 09
Procuration : 03
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024

Madame Katia SAINSON, Adjointe en charge des finances, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur Alain POMA, Maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du transport scolaire,

- approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'année 2024 dont :

- l'excédent de fonctionnement s'élève à : 2 589,06 €
- l'excédent d'investissement s'élève à : 70 918,38 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18
 Présents : 10
 Procuration : 03
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER – BRIANDET - Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
 Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE
Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité,
 - après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
 - considérant les éléments suivants

Montants en euros

Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	9 373,66
- résultat d'investissement antérieur reporté	74 628,09
Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2024	
- résultat de l'exercice	- 3 709,71
- résultat antérieur	74 628,09
- solde d'exécution cumulé	70 918,38
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	70 918,38
- rappel du solde des restes à réaliser	00,00
- excédent de financement de l'investissement	70 918,38
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	- 6 784,60
- résultat antérieur	9 373,66
- résultat cumulé	2 589,06
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	2 589,06
4° - restes sur excédent d'investissement (à reporter au BP (ligne 001)	70 918,38

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 32 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 10
Procuration : 03
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**TRANSPORT SCOLAIRE
VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget - année 2025 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
31 170,00 €	31 170,00 €	70 918,38 €	70 918,38 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 29 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18
 Présents : 10
 Procuration : 03
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET - Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
 Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET LOTISSEMENT

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
- considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00
- résultat d'investissement antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution de la section investissement - exercice 2024	
- résultat de l'exercice	- 6 090,00
- résultat antérieur	0,00
- solde d'exécution cumulé (déficit)	- 6 090,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	- 6 090,00
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00
- besoin financement de l'investissement	- 6 090,00
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	0,00
- résultat antérieur	0,00
- résultat cumulé	0,00
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP (ligne 002)	0,00
4° - restes sur déficit d'investissement (à reporter au BP (ligne 001)	- 6 090,00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 09

Procuration : 03

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**BUDGET LOTISSEMENT « LES ROSSIGNOLS »
Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024**

Madame Katia SAINSON, Adjointe en charge des finances, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur Alain POMA, Maire, ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du budget lotissement « Les Rossignols »,

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2024 dont :
- l'excédent et le déficit de fonctionnement s'élèvent à : 0,00 €
- le déficit d'investissement s'élève à : - 6 090,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 34 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 10
Procuration : 03
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**LOTISSEMENT « LES ROSSIGNOLS »
VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget - année 2025 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20 602,00 €	20 602,00 €	26 690,00 €	26 690,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 30 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 09
Procuration : 03
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET COMMUNE

Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024

Madame Katia SAINSON, Adjointe en charge des finances, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur Alain POMA, Maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du budget commune,

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2024 dont :

- l'excédent de fonctionnement s'élève à : 232 901,62 €
- l'excédent d'investissement s'élève à : 523 053,66 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 31 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18
 Présents : 10
 Procuration : 03
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET - Mmes OUVRAT - BRISET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER) M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
 Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET COMMUNE

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité,
 - après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
 - considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	70 642,89
- résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 175 484,66
Solde d'exécution de la section investissement - exercice 2024	
- résultat de l'exercice	698 538,32
- résultat antérieur (déficit)	- 175 484,66
- solde d'exécution cumulé	523 053,66
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
- dépenses	64 397,06
- recettes	118 450,70
- solde des restes à réaliser	54 053,64
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	523 053,66
- rappel du solde des restes à réaliser	54 053,64
- besoin de financement de l'investissement	577 107,30
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	162 258,73
- résultat antérieur	70 642,89
- résultat cumulé	232 901,62
décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	232 901,62
4° - restes sur excédent d'investissement (à reporter au BP (ligne 001)	523 053,66

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 35 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 10
Procuration : 03
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**COMMUNE
VOTE DU BUDGET- ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget - année 2025 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 917 440,00 €	1 917 440,00 €	1 525 000,00 €	1 525 000,00 €

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON





COMMUNE : 043 CHATILLON-SUR-CHER
 ARRONDISSEMENT : 41 ROMORANTIN-LANTHENAY
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROMORANTIN-LANTHENAY

N° 1259 COM (2)
 TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :				
a. Personnes de condition modeste	1 792			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		78 346	
c. Locaux industriels	17			
d. Logements sociaux	0			
Taxe foncière non bâtie			15 379	
Taxe d'habitation :	6 244			
a. Dotation pour perte de THLV	>>>			
b. Mayotte	>>>			

Cotisation foncière des entreprises :				
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>			
b. Base minimum				0
c. Locaux industriels				1,011394
d. Autres allocations				21,98
				24,40

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	78 346
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	15 379
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	276 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	41 600
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	25 571
d. Bases dégrévées locaux vacants	27 273
e. Bases dégrévées mayo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,011394
d. Taux FB commune 2020	21,98
e. Taux FB département 2020	24,40

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 15	de 2025 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	51,71	129,28	1,50000	1,50000	127,78	127,78	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	51,50	128,75	2,49000	2,49000	126,26	126,26	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,24	60,60	9,44000	9,44000	51,16	51,16	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	11,77
b. Taux maximum de la mayo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

6.5. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux de CFE perçue en 2024 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	24,4
--	------

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le 11 AVR. 2025
 ID : 041-214100430-20250410-19_2025-DE



COMMUNE : 043 CHATILLON-SUR-CHER
 ARRONDISSEMENT : 41 ROMORANTIN-LANTHENAY
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROMORANTIN-LANTHENAY

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 347 833	46,38	127,78	1 385 000	642 363	46,38	642 363
Taxe foncière non bâties (TFNB)	85 316	59,67	126,26	86 100	51 376	59,67	51 376
Taxe d'habitation (TH)	371 021	16,29	51,16	318 400	51 867	16,29	51 867
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	745 606
			Total		745 606		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	745 606		
Colisation foncière des entreprises (CFE)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	0			8 053	10 789	40 949	7 319	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	745 606	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	67 110	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	812 716
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

A BLOIS

Le 13 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 EMMANUEL AUBRET

Le 11/04/25
 Pour la Commune,



Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le 11 AVR. 2025
 ID : 041-214100430-20250410-19_2025-DE

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 19 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 10
Procuration : 03
Votants : 13

**SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
Convocation du 28 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mmes LHUILIER - SAINSON - POTET - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER - BRIANDET
Mmes OUVRAT - BRISET

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (Mme SAINSON) - Mme LOUPIAS (Mme LHUILIER)
M. ROUAULT (M. DUBOIS)

Absents : Mmes LATREILLE - COURTEAUX - ASTIER BOURBON - MM. COURTEAUX - OZANNE
Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION
DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état n° 1259 COM (1) et en avoir délibéré, 0 l'unanimité :

- reconduit, à l'unanimité, sans changement par rapport à l'année 2024, les taux des taxes énoncées ci-dessous :

- taxe foncière bâtie (TFB) 46,38 % (sans changement par rapport à l'année 2024)
- taxe foncière non bâtie (TFNB) 59,67 % (sans changement par rapport à l'année 2024)
- taxe habitation (TH) 16,29 % (sans changement par rapport à l'année 2024)
- approuve le produit fiscal ainsi que le montant des allocations compensatrices

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON

